



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 16 mars 2015 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Alain Forestier Président
- Mmes Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire  
Guy Lavorel et Jacques Magnenat, adjoints  
Olivier Niederhauser, secrétaire communal

**Excusée :** Mme Dominique Bernardet, conseillère municipale

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de délibération : vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à la réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants au chemin Lullin
5. Election complémentaire de 4 membres du Comité du Fonds de décoration communal
6. Propositions individuelles et questions

---

M. Forestier, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2015**

M. Kaiser relève une erreur de frappe à la page 4 du dernier PV (« peinture » au lieu de « peintre »), erreur qui a été corrigée. Le procès-verbal est ensuite accepté.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Forestier rappelle la course pédestre "A travers le coteau" qui aura lieu le samedi 25 avril à 16h15 ; les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 avril au plus tard. Les membres du Conseil qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire auprès du secrétaire.

Le Président fait par ailleurs circuler une documentation qu'il a reçue de *l'Association suisse pour l'aide au Zanskar*, dont une Troinésienne, Mme Clairette Davaud, est membre du Comité. Une soirée d'information organisée par cette association aura lieu le mercredi 18 mars à 20h00 au tennis-club du Grand Donzel à Veyrier.

## **3. Communication de la Mairie**

*Communications de M. Potter van Loon, Maire :*

### **Recettes fiscales 2014**

M. van Loon a le plaisir d'informer le Conseil que les recettes fiscales 2014 des personnes physiques notifiées par le Département des finances sont sensiblement meilleures que les estimations reçues l'automne passé pour l'établissement du budget. Ces recettes sont d'environ CHF 624'000 supérieures au budget et d'environ CHF 746'000.- supérieures aux recettes fiscales 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de la part privilégiée, qui est passé de 50 % en 2013 à 62% en 2014, ainsi que, peut-être, par la légère augmentation du nombre de contribuables.

Grâce à ces recettes fiscales en hausse et à une bonne maîtrise des dépenses, la commune sort donc du déficit budgétaire une année plus tôt que ce qui était prévu dans le plan quadriennal 2013-2016, ce qui est une très bonne nouvelle. La Mairie peut même annoncer que le résultat (boni) des comptes 2014 se situera aux environs de CHF 800'000.-.

### **Projet de navette entre Troinex et le Bachet de Pesay**

Comme de nombreux Troinésiens le constatent chaque matin entre 7h et 8h en particulier, le bus est régulièrement bloqué entre le giratoire de Battelle et le Rondeau, ceci malgré les travaux d'élargissement de la route réalisés récemment. Par contre, il n'y a pas de problème de circulation sur la route de la Chapelle jusqu'au Bachet, mais aucune ligne de bus ne relie Troinex au Bachet.

M. van Loon a donc proposé de mettre en place une navette entre Troinex et le Bachet. Il s'agit d'une solution destinée à transporter les Troinésiens dans le sens de la descente, avec 2 trajets le matin et différents arrêts dans la commune (probablement : place de la Mairie, chemin de Saussac et route d'Annecy). L'idée est de procéder à un essai dès le mois de mai, puis le projet sera présenté en commission et en fonction des résultats de cet essai, le Conseil municipal décidera si l'expérience est poursuivie.

Cette information donne lieu aux questions suivantes :

Mme Hirsch demande si une ligne de bus entre Troinex et le Bachet ne sera pas mise en place par les TPG lorsque le CEVA sera terminé ? M. van Loon pense que cela pourrait effectivement être le cas, mais le projet de la Mairie a l'avantage de pouvoir se réaliser très rapidement, alors qu'une nouvelle ligne de bus prendra un certain temps à être mise en place. La navette proposée par la commune pourrait dans tous les cas « montrer le chemin à prendre » aux TPG.

Mme Schneider-Bidaux demande s'il y aura également un trajet dans l'autre sens (le soir) et s'il est prévu de pérenniser cette navette ? M. van Loon répond qu'il s'agit pour l'instant d'un essai, mais que l'objectif est de maintenir ces navettes si elles répondent à un besoin. En ce qui concerne le retour, il n'est pas prévu pour l'instant car il n'y a pas le même problème de bouchons pour les bus TPG dans le sens Carouge - Troinex.

M. Duquesne remarque qu'il y a un problème en particulier entre le giratoire et le dernier arrêt TPG de la route de Troinex, à la hauteur de Clair-Bois. Il propose que la commune en parle à la DGT afin d'élargir ce tronçon ou de trouver un moyen pour que le bus 45 roule sur une voie propre, ce qui représenterait une amélioration. M. van Loon pense que les experts ont déjà étudié ces options, mais que c'est une question de budget ; la Mairie se renseignera cependant auprès des TPG et de la DGT.

En réponse à une question de M. Sizonenko, M. le Maire indique que le coût de ces navettes sera d'environ CHF 3'000.-/mois à la charge de la commune et que les passagers payeront leur course CHF 2.-. Il n'est pas prévu pour l'instant de tarifs différenciés pour les possesseurs d'abonnement général par exemple, mais cela pourra être envisagé par la suite.

Mme Schneider-Bidaux propose que la Mairie prenne langue avec la commune de Veyrier concernant la question de l'élargissement éventuel de la route de Troinex, pour une meilleure coordination.

**Recours contre la nomination de M. Bertrand de Weck à la fonction de vice-président du local de vote**

M. van Loon annonce que la Mairie a reçu, le 6 mars dernier, un recours d'un habitant de la commune, M. Laurent Hirsch, contre la nomination de M. Bertrand de Weck à la fonction de vice-président du local de vote pour les élections municipales du 19 avril. Ce recours est formé contre le Service des votations et élections et contre la Commune de Troinex. La Mairie avait jusqu'à aujourd'hui 16 mars pour faire parvenir la détermination de la commune au juge, ce qu'elle a bien sûr fait.

**Requête d'une habitante de la commune concernant la suppression de son nom dans un procès-verbal du Conseil municipal**

La Mairie et le Président du Conseil municipal ont reçu, au début du mois de février, une demande d'une habitante de Troinex pour la suppression de ses coordonnées qui apparaissaient dans un procès-verbal du Conseil dans lequel sa lettre, adressée au Conseil municipal, avait été annexée.

Suite à sa demande, l'adresse privée, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne ont été retirés du document incriminé, mais pas son nom et son prénom, car la Mairie a estimé que cela aurait fait de son courrier une lettre anonyme.

Appelé à se prononcer sur cette question, le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence partage l'avis de la commune concernant le maintien du nom et du prénom de cette personne et la Mairie va confirmer cette décision à l'intéressée qui pourra, si elle le souhaite, faire recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

*Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :*

**Projet d'immeubles aux Saussac**

Comme la Mairie l'a indiqué à la commission « travaux publics et bâtiments » du 3 novembre 2014, les différentes démarches relatives à la commercialisation des 16 appartements à vendre prévus dans les futurs immeubles des Saussac doivent être confiées à une société spécialisée. Compte tenu du montant estimé des honoraires, ce mandat a dû faire l'objet d'un appel d'offres et c'est la régie Naef qui a été retenue.

L'Exécutif a déjà eu plusieurs séances avec les personnes de cette régie en charge de ce dossier (la dernière réunion a eu lieu aujourd'hui à 18h00) et il a été convenu d'envoyer une information aux habitants de Troinex intéressés par l'achat ou par la location d'appartements (voir la circulaire posée sur les places des CM).

Pour les personnes qui souhaitent acquérir un appartement, un délai au 30 avril 2015 a été fixé pour qu'elles fassent part de leur intérêt. La liste des candidats-acquéreurs sera transmise à la régie Naef, qui leur enverra un dossier et des informations très complètes, ce qui permettra de constituer le dossier des candidats. Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et classées en fonction des critères qui ont été fixés, puis ces dossiers seront présentés à un Comité d'attribution composé notamment d'un conseiller municipal par groupe politique représenté au CM, selon la procédure qui avait été présentée à la commission « travaux publics et bâtiments » il y a une année ou deux.

En ce qui concerne la location d'appartements, les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie au moyen du formulaire habituel ; il n'y a pas de délai d'inscription pour l'instant.

M. Duquesne demande ce qu'il en est des deux surfaces commerciales prévues dans ces immeubles et il rappelle que le Conseil municipal a adopté deux motions demandant l'installation d'une pharmacie et d'un cabinet médical. M. van Loon confirme que la Mairie n'a pas oublié ces motions et qu'elle a déjà eu des entretiens avec des personnes intéressées ; rien n'est décidé pour l'instant car de tels projets ne sont pas simples à réaliser, mais l'Exécutif continue de prospecter.

M. Sizonenko fait remarquer que pour un cabinet médical, il faut qu'un droit de pratique soit délivré par le Département de la santé. Il faut s'assurer que les candidats disposent de ce droit et l'appui de la commune auprès des autorités cantonales sera indispensable.

*Communications de M. Jacques Magnenat, Adjoint :*

**Premier bilan du test de récolte des déchets de cuisine**

M. Magnenat rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du mois de décembre, la Mairie avait informé le Conseil que dans le cadre du projet de récupération des déchets de cuisine qui est à l'étude depuis un certain temps, un test limité à environ 25 ménages (les locataires des immeubles du chemin

Lullin 13 à 17) et au restaurant scolaire serait effectué au début de cette année.

Ce test a commencé le 16 février dernier et les premiers résultats sont positifs. Presque tous les locataires des immeubles communaux du chemin Lullin ont été d'accord de participer et ils déposent régulièrement leurs déchets de cuisine dans des containers spéciaux situés au bas de leurs immeubles.

Ces containers, ainsi que ceux du restaurant scolaire et un container placé à côté de l'épicerie, sont vidés chaque vendredi matin par un collaborateur de l'entreprise à but social « Partage » au moyen d'un tricycle électrique. Ce test est appelé à s'étendre petit à petit à d'autres quartiers de la commune.

Suite à cette information et en réponse à une question de M. Sizonenko concernant le coût de ce test, M. Niederhauser rappelle qu'un montant d'environ CHF 30'000.- est prévu au budget 2015 pour cette nouvelle prestation ; le coût du test est difficile à estimer et il dépendra notamment de sa durée.

M. Magnenat répond à Mme Schneider-Bidaux que les déchets de cuisine récoltés sont envoyés au Nant de Châtillon, où ils sont traités dans l'usine de méthanisation.

#### **4. Projet de délibération : vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à la réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants au chemin Lullin**

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs (voir annexe) qui accompagne le projet de délibération D105, puis il ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux demande pourquoi il y a une différence si importante (plus de CHF 20'000.-) entre les différentes offres pour le même projet. M. van Loon confirme qu'il arrive parfois que la commune reçoive des offres très différentes pour un même objet. Se référant à un projet similaire réalisé à la crèche la Cigogne, M. le Maire indique que le prix de ce projet est juste, même s'il peut paraître élevé.

M. Duquesne demande si pour ce coût, il est prévu d'aménager d'autres jeux ou d'apporter des améliorations et il souhaite également savoir quel était le prix du parc de jeux existant. M. van Loon répond que le projet correspond à la surface et aux jeux existants et qu'un des éléments qui est assez onéreux est le sol souple, qui doit être remplacé afin de répondre aux normes actuelles. M. Niederhauser ajoute qu'en ce qui concerne les jeux existants, ils datent d'un peu plus de 15 ans et qu'il est difficile de comparer avec les prix d'aujourd'hui.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président met au vote la délibération suivante, qui est acceptée à l'unanimité :

#### ***D105 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DU PARC DE JEUX DE LA GARDERIE D'ENFANTS AU CHEMIN LULLIN***

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'état de vétusté de la place de jeux de la garderie et du sol souple en particulier, qui ne répond plus aux normes actuelles,*

*vu le montant de CHF 50'000.- prévu au plan des investissements 2015 et les offres demandées par la Mairie à plusieurs entreprises,*

*vu l'exposé des motifs joint à cette demande de crédit,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

- 1. D'approuver la réfection complète de la place de jeux de la garderie d'enfants de Troinex au chemin Lullin 19.*
- 2. D'ouvrir un crédit de CHF 40'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*

4. D'amortir la dépense prévue de CHF 40'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 54.331 "Institutions pour la jeunesse - Amortissement du patrimoine administratif", de 2016 à 2025.

En ce qui concerne la date des travaux, M. Niederhauser confirme qu'ils seront probablement réalisés pendant l'été.

## 5. Election complémentaire de 4 membres du Comité du Fonds de décoration communal

M. Lavorel rappelle quelles sont les personnes démissionnaires qu'il s'agit de remplacer : Mmes Sallansonnet et Schurtenberger et M. Jaquier, qu'il remercie encore vivement pour leur engagement au sein de ce comité.

Les membres en place sont M. Reymond (Président), Mme Gobbo-Curtat, M. Baumgartner, Mme Schupbach (secrétaire) et M. Lavorel (représentant de l'Exécutif).

Les 4 candidats présentés au Conseil ont été reçus par le comité du Fonds et un échange constructif a eu lieu ; suite à cette rencontre, les candidats ont tous confirmé leur intérêt. M. Lavorel rappelle par ailleurs qu'une des membres (Mme Pétremand) est proposée par la Mairie, selon le règlement.

Il n'y a pas de question et le Président met au vote les candidatures des 4 personnes suivantes, qui sont élues à l'unanimité :

Mme Carmen Grau-Ferrario  
Mme Denise Pétremand  
Mme Martine Trachsler  
M. André Bossard.

## 6. Propositions individuelles et questions

**Nouveau site internet de la commune :** Mme Hirsch demande s'il est possible d'indiquer, sur le nouveau site, la liste des entreprises de la commune, comme cela se fait dans d'autres communes. M. van Loon relève qu'il y a près de 100 entreprises à Troinex, dont une partie ne possède qu'une boîte aux lettres. Par ailleurs, il y a de fréquents changements d'entreprises. Il propose donc d'insérer plutôt le lien internet du registre du commerce qui permet d'accéder à la liste qui est régulièrement mise à jour.

**Parking sur l'ancien terrain de basket :** M. Forestier fait part d'un problème de signalisation à l'entrée de ce terrain : il y a en effet un panneau d'interdiction de stationner alors que cet emplacement est souvent utilisé, lors de manifestations, pour le stationnement des véhicules. Il propose que cette situation soit étudiée et corrigée par la Mairie. M. van Loon confirme que lors de manifestations importantes, cette place est utilisée comme parking d'appoint, mais cela reste assez exceptionnel. La Mairie examinera cependant le problème de signalisation relevé par M. Forestier.

**Bordures provisoires au chemin de Saussac :** M. Jordi a constaté qu'il y a régulièrement de nombreuses bordures provisoires qui sont arrachées et il demande si elles peuvent être remises en place assez rapidement ; par ailleurs, le mieux serait que la commune remplace ces bordures par des éléments plus solides. M. van Loon est conscient de ce problème, mais il craint que si un autre aménagement est prévu, l'autorisation de la DGT soit nécessaire et que cela prenne du temps. Il propose de prévoir éventuellement l'acquisition de quelques bacs à fleurs supplémentaires, à ajouter près des bordures.

**Marché campagnard du 18 avril :** M. Duquesne demande des explications concernant le marché campagnard du 18 avril et la décision de la Mairie de ne pas autoriser les partis à faire de la propagande électorale. M. van Loon répond qu'après en avoir longuement parlé, l'Exécutif a estimé qu'il fallait conserver l'esprit convivial de ce marché et ne pas y ajouter plusieurs stands tenus par les groupes politiques. Cependant, comme cela a été confirmé aux conseillers, les candidats aux élections pourront être présents et il ne sera pas interdit de se présenter et de parler un peu de politique à cette occasion !

**Nouveau slogan dans le journal Troinex.ch :** Mme Hirsch a constaté que sur le dernier journal Troinex.ch, est apparu un nouveau slogan avec un jeu de mots : « ... *une commune pas vile* ». M. van Loon confirme qu'il s'agit d'un clin d'œil dont le but est de rappeler que Troinex est un village qui n'a

pas l'intention de devenir une ville. Ce slogan est inspiré de celui de la commune de Vernier : « une ville pas commune ».

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00.

Le Président  
Alain Forestier

Le Secrétaire  
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Séance du Conseil municipal du 16 mars 2015

**Projet de délibération D105 :**

**VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE  
REFECTION DU PARC DE JEUX DE LA GARDERIE D'ENFANTS AU CHEMIN  
LULLIN**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre une demande de crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants située au chemin Lullin 19 (Ferme Rosset).

Les jeux du parc situé à côté de la Ferme Rosset (voir photos en page 2) sont en mauvais état et nécessitaient une réfection. Un jeu (balançoire à bascule) a d'ailleurs dû être supprimé il y a quelques mois pour des raisons de sécurité.

Plusieurs entreprises spécialisées dans ce type d'installation ont été consultées et toutes nous ont confirmé qu'au vu de l'état des jeux et du sol souple, qui ne répond plus aux normes (épaisseur insuffisante), il était nécessaire de prévoir le remplacement des jeux et la pose d'un nouveau sol.

Les offres que nous avons reçues pour ces travaux s'élèvent entre CHF 38'000.- et CHF 60'000.-. Nous attendons encore quelques informations avant de choisir entre les deux meilleures offres qui ne dépassent pas le montant de CHF 40'000.- que vous êtes invités à voter ce soir.

Précisons encore que la Mairie a étudié différentes solutions pour réduire le coût des installations et des travaux, tout en maintenant leurs qualités, avec le résultat que le coût de CHF 40'000.- au maximum a pu être atteint grâce à la prise en charge de certains travaux (démontage des jeux et du sol existants notamment) par les employés communaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le crédit d'engagement qui vous est soumis et d'approuver le projet de délibération D105.

La Mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Troinex, le 11 mars 2015

La Mairie